

LA SEINE-SAINT-DENIS

Située au nord-est de Paris, la Seine-Saint-Denis (région Ile-de-France) est, en surface, l'un des plus petits départements de France (236 km²) mais se situe au septième rang pour sa population : 1 382 861 (recensement mars 1999). Trois arrondissements, treize circonscriptions législatives, quarante cantons, quarante communes la composent.

Les communes et leur population :

Aubervilliers	63 136	Neuilly-Plaisance	18 236
Aulnay-sous-bois	80 021	Neuilly-sur-Marne	32 754
Bagnolef	32 511	Noisy-le-Grand	58 217
Le Blanc-Mesnil	46 936	Noisy-le-sec	37 312
Bobigny	44 079	Pantin	49 919
Bondy	46 826	Les Pavillons-sous-bois	18 420
Le Bourget	12 110	Pierrefitte-sur-Seine	25 816
Clichy-sous-bois	28 288	Le Pré Saint-Gervais	16 377
Coubron	4 612	Le Raincy	12 961
La Courneuve	35 310	Romainville	23 779
Drancy	62 263	Rosny-sous-bois	39 105
Dugny	8 641	Saint-Denis	85 832
Epinau-sur-Seine	46 409	Saint-Ouen	39 722
Gagny	36 715	Sevran	47 063
Gournay-sur-Marne	5 925	Stains	32 839
L'île-Saint-Denis	6 810	Tremblay-en-France	33 885
Les Lilas	20 226	Vaujours	5 570
Livry-Gargan	37 288	Villemomble	26 995
Montfermeil	24 121	Villepinte	33 782
Montreuil	90 674	Villetaneuse	11 376

Source INSEE

UN BREF APERCU HISTORIQUE

Depuis l'époque préhistorique (plus de 400 sites archéologiques ont été recensés), les traces du travail de l'homme attestent de sa présence sur le territoire de l'actuel département de la Seine-Saint-Denis.

A partir du Moyen Age, la fertilité des sols de la région où se côtoyaient cultures céréalières, vergers, vignobles, mais également élevage et forêts (Bondy), firent de cette terre prospère une zone privilégiée d'approvisionnement de la capitale. Parallèlement, une industrie naissante fondée sur la draperie permit à la région de Saint-Denis de s'affirmer comme un centre commercial important ([foire du Lendit](#)). Toutefois, Saint-Denis tient aussi sa renommée de la célèbre [basilique cathédrale](#). Nécropole des rois de France, elle conserve le plus grand ensemble de monuments funéraires d'Europe.

Au fil des siècles, le paysage fut modelé par de petites exploitations qui jouxtaient les grands domaines fonciers, le tout ponctué par des villages peu importants ou des châteaux seigneuriaux. Seule Saint-Denis présentait l'aspect d'une ville. Montreuil était alors un gros bourg. Cependant, à l'instar des autres régions de France, l'est parisien connut les guerres, les crises et les famines. A de nombreuses reprises, et notamment en 1792, la basilique de Saint-Denis fut incendiée et pillée. Au XIX^{ème} siècle en dépit des conflits et des batailles acharnées contre les envahisseurs successifs, la population décupla pour atteindre 300 000 habitants en 1901 et le territoire se dota d'un véritable réseau de communication (perçement des canaux de [l'Ourcq](#) et de Saint-Denis, chemin de fer...), vecteur du développement industriel. Ainsi à l'aube du XX^{ème} siècle, trois secteurs d'implantation peuvent se distinguer :



Photo préfecture

Sur la tombe de Saint Denis, 1^{er} évêque de Paris et martyr, Sainte Geneviève fit bâtir une basilique au V^{ème} siècle. Embellie par le roi Dagobert, cet édifice devenu abbaye s'affirma comme l'un des plus riches du royaume. A partir de l'an 1137, l'église abbatiale fut reconstruite par l'abbé Suger et l'architecte Pierre de Montreuil l'acheva en 1281. Profanée et dévastée durant la Révolution française (sa couverture en plomb sera même enlevée et fondue), Viollet-le-Duc lui donna son aspect actuel. De Clovis à Louis XVIII, presque tous les rois de France y ont leur sépulture.

- forte urbanisation et existence d'industries lourdes et chimiques des communes limitrophes de Paris (Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin...),
- une zone essentiellement rurale (cultures maraîchères, élevage mais également carrières et plâtreries) au nord et à l'est de l'actuel département,
- un secteur intermédiaire (centre et sud du territoire) où se mêlaient activités traditionnelles et fabrications nouvelles et où l'habitat commençait à se densifier.

La transformation du paysage s'accéléra entre les deux guerres mondiales. Le territoire campagnard devint banlieue, les lotissements ouvriers s'étendirent dans des conditions générales d'hygiène et de viabilité malheureusement déplorable et la population (enrichie par l'immigration notamment italienne) augmenta pour atteindre 800 000 habitants à la veille du second conflit mondial. Ce dernier toucha très fortement le territoire de l'actuel département : le [camp de Drancy](#), principal lieu de départ vers les camps d'extermination nazis en France et d'où furent déportés près de 100 000 prisonniers, ou le fort de Romainville aux Lilas qui servit comme lieu de détention et d'exécution sont dans toutes les mémoires.

Après la guerre, la région parisienne se releva lentement. Le secteur tertiaire se développa, un nouvel urbanisme, d'où émergèrent les « grands ensembles », redessina le territoire qui continua de voir sa population augmenter. Cependant ces évolutions, de nature multiple, allèrent vite trouver leurs limites dans les structures administratives de l'époque : deux départements, la Seine et la Seine-et-Oise avec Paris au centre.

La nécessité de réorganiser la région parisienne déboucha sur la [loi du 10 juillet 1964](#) qui créa six départements dont la Seine-Saint-Denis. A la tête de chacun d'eux furent nommés des préfets délégués qui, sous l'autorité du préfet de la Seine et du préfet de la Seine-et-Oise, mirent en place dès 1965, les premiers éléments de structures administratives. Les conseillers généraux, élus à l'automne 1967, votent dès la fin de l'année les premiers budgets et le 1er janvier 1968, les nouveaux départements furent dotés de l'essentiel de leurs moyens d'action (*services administratifs, conseil général, budget, patrimoine*) avec des préfets exerçant pleinement l'autorité attachée à leur fonction. Depuis le 1er octobre 1971, les attributions que conservait jusqu'alors le préfet de police de Paris sur le territoire des trois départements de la couronne ont été transférées aux préfets de ces départements.

Mais le département n'est pas seulement une circonscription administrative, il constitue également une collectivité locale dont l'administration est confiée depuis le 24 mars 1982 au Président du Conseil Général.